

3 A
Société par Actions Simplifiée
au capital de 800.000 €
Siège social : FLEURY SUR ORNE (14)
Quartier des Roses
Route des Dignes
RCS CAEN 484.764.998

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 25 AVRIL 2025

Le 25 avril 2025 à 10 heures 15, les associés de ladite Société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire, au siège social commun accord.

Monsieur Thierry FOURMONT, Président, préside la séance.

La feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé en entrant en séance, permet de constater que les associés suivants sont présents ou représentés :

- **Monsieur Thierry FOURMONT**,
propriétaire de 2.059 actions en usufruit, et 1.519 actions en pleine propriété,
ci 2.059 ACTIONS (PP)
..... 1.519 ACTIONS (US)

- **Madame Florence FOURMONT**,
propriétaire de 1 action en usufruit et 3 actions en pleine propriété,
ci 1 ACTION (US)
..... 3 ACTIONS (PP)

- **Monsieur Arthur FOURMONT**,
Propriétaire de 418 actions en pleine propriété,
ci 418 ACTIONS (PP)

- **Madame Aude FOURMONT**,
Propriétaire de 760 actions en nue-propriété,
ci 760 ACTIONS (NP)

- **Monsieur Alexis FOURMONT**,
Propriétaire de 760 actions en en nue-propriété,
ci 760 ACTIONS (NP)

TOTAL DES ACTIONS COMPOSANT LE
CAPITAL SOCIAL, ci..... 4.000 ACTIONS

Le Président constate que les associés présents possèdent 4.000 actions, soit la totalité des actions composant le capital social.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Monsieur le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Ajout d'un article 9 bis aux statuts,
- Mise à jour des statuts,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Monsieur le Président ouvre ensuite la discussion.

Après discussion, les résolutions inscrites à l'ordre du jour sont mises aux voix.

**PREMIERE RESOLUTION– AJOUT D'UN ARTICLE 9 BIS AUX STATUTS
CONCERNANT LA REPARTITION DES DIVIDENDES ENTRE USUFRUITIER ET
NU-PROPRIETAIRE**

L'Assemblée Générale décide d'ajouter un article 9 bis aux statuts libellé comme suit :

**« ARTICLE 9 BIS : REPARTITION DES DIVIDENDES ENTRE L'USUFRUITIER ET
LE NU-PROPRIETAIRE : »**

L'usufruitier aura de son vivant, droit à l'ensemble des bénéfices de l'exercice approuvé en cas de distribution de dividende. L'usufruitier aura également droit aux dividendes des lors qu'ils seront prélevés sur les réserves. De même, les dividendes prélevés sur les réserves seront appréhendés en cas de distribution pour l'usufruitier.

Conformément aux dispositions de l'article 587 du Code Civil, l'usufruitier disposera d'un quasi-usufruit sur les réserves distribuées et le nu-propriétaire sera titulaire d'une créance de restitution lors de l'extinction de cet usufruit. »

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article 9 des statuts, le droit de vote appartient au nu-propriétaire pour toutes les décisions collectives ordinaires et extraordinaires sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices où il est réservé à l'usufruitier.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - POUVOIRS EN VUE DE
L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Monsieur Thierry FOURMONT

Madame Florence FOURMONT

Monsieur Arthur FOURMONT

Madame Aude FOURMONT

Monsieur Alexis FOURMONT

3A
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 800.000 euros
Siège Social : FLEURY SUR ORNE (14)
Quartier des Roses
Route des Dignes
RCS CAEN 484.764.998

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

25 AVRIL 2025

FEUILLE DE PRESENCE

NOM PRENOMS ET DOMICILE DES ASSOCIES OU DES MANDATAIRES	ACTIONS	NOMBRE DE VOIX	SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU DES MANDATAIRES <i>Ou mention : vote par correspondance</i>
Monsieur Thierry FOURMONT MATHIEU (14) 7 rue du Manoir Saint-Jean	2.059 PP 1.519 US	2.059 PP	
Monsieur Alexis FOURMONT Tower 1 Appartement 1306 DUBAI EMIRATS ARABES UNIS	760 NP	760 NP	
Monsieur Arthur FOURMONT CAEN (14) 14 rue du Milieu	418 PP	418 PP	
Madame Aude FOURMONT E 88TH ST APT 5 ^E NEW YORK ETATS UNIS	760 NP	760 NP	
Madame Florence FOURMONT MATHIEU (14) 7 rue du Manoir Saint-Jean	3 PP 1 US	3 PP	
TOTAL	4.000	4.000	

Certifiée sincère et véritable la présente Feuille de Présence à laquelle sont annexés 0 pouvoir et 0 formulaire de vote par correspondance, arrêté à 5 Associés présents, possédant ensemble 4.000 actions.

LE PRESIDENT